

Se préparer à la négociation des nouveaux contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens

Formation en partenariat avec la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne



Session de 2 jours :

29 et 30 septembre 2020
De 9h à 17h30 - Déjeuner libre



ARRAS



632 €/ par personnes pour 2 jours

Public et prérequis :

- Directeurs
- Directeurs adjoints
- Directeurs administratifs et financiers
- Présidents
- Administrateurs

Connaissance des modalités de gestion d'un établissement social ou médico-social

Objectifs :

- Acquérir les connaissances du nouveau cadre législatif et réglementaire du CPOM social
- Repérer les enjeux du CPOM dans un contexte de réformes et de tension budgétaire
- Acquérir des outils méthodologiques permettant l'élaboration et le suivi du CPOM
- Appréhender les marges de négociation avec le financeur

Programme et Contenu pédagogique

JOUR 1

09h00 - 09h30 Introduction / Présentation

09h30 - 10h00 Le contexte de la négociation du CPOM

10h00 - 12h00 Le cadre réglementaire du CPOM

Qu'est-ce qu'un CPOM ?
Quelles sont les règles applicables ?
Quelle différence par rapport à la procédure budgétaire annuelle ?
Quels changements de posture ?

12h00 - 13h00 Les prérequis à la négociation de tout CPOM

Du côté des autorités de tarification
Du côté des gestionnaires

13h00 - 14h00 Pause déjeuner

14h00 - 17h30 Les premières étapes de la négociation d'un CPOM

L'installation de la démarche
L'auto-diagnostic
Le diagnostic partagé

JOUR 2

9h00 - 10h30 Négociation du contenu du CPOM
Les axes d'évolution

10h30 - 12h30 Le contenu obligatoire du CPOM
Les différents items devant figurer dans un CPOM
La détermination des critères d'évaluation

12h30 - 13h30 Pause déjeuner

13h30 - 15h30 La mise en œuvre du CPOM
Les incidences sur la procédure de tarification
La valeur juridique du CPOM.
Les incidences en termes de management interne au gestionnaire.

15h30 - 17h00 Les points clés de suivi et d'évaluation du contrat.

17h00 - 17h30 Evaluation de la formation

Accessibilité aux personnes porteuses de handicap :

Les locaux sont adaptés aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre besoin d'adaptation, prendre contact avec la Fédération afin d'étudier les possibilités d'accueil avec notre référent handicap : Tiffany THIROLLE - 03 20 06 15 06 - hautsdefrance@federationsolidarite.org

Intervenant

- Arnaud Vinsonneau, Cabinet JEGARD

Moyens pédagogiques et techniques

- Un groupe ne dépassant pas 15 stagiaires.
- Apports juridiques et méthodologiques
- Simulation, études de cas/de situations
- Animation et fil rouge : FAS Hauts-de-France

Modalités d'évaluation

- Récapitulatif et vérification des acquis
- Evaluation de la formation (questionnaire en fin de formation)

Fédération des acteurs de la solidarité Hauts-de-France

199-201, rue Colbert - Centre Vauban - Bâtiment Lille - 2ème étage - 59000 Lille

Tél. : 03 20 06 15 06 - Fax : 03 20 08 63 34
hautsdefrance@federationsolidarite.org /

<http://www.federationsolidarite.org/hauts-de-france>

N° OF FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ HAUTS-DE-FRANCE : 31 59 06038
59 - N°SIREN : 380 199 828 - N°SIRET : 380 199 828 00035



Organisme référencé :